

Document d'entrée en relation

Vous avez choisi ou vous êtes sur le point de nous confier la mission de vous assister.

C'est pourquoi conformément aux articles 325-5 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, L.519-4-2 du Code Monétaire et Financier et L.521-2 du Code des assurances vous trouverez toutes les informations légales que Parténa Assurances doit avoir communiquées au client dès le début de la relation.



1. Parténa Assurances

Parténa Assurances Agent général Generali & courtier en assurances

Gérant : Éric LUCAS

Siège : 15 avenue de Lattre de Tassigny 57010 Metz

SIRET : 484 779 483 000 11 – **APE :** 6622Z immatriculé à l'Orias en tant que qu'Agent Général d'Assurance & courtier d'assurance ou de réassurance sous le numéro 07025991

Les activités de Parténa sont contrôlables par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 4 Place de Budapest, 75436 Paris (<https://acpr.banque-france.fr>)

2. Nos garanties

En tant que courtier, votre conseiller dispose, conformément à la loi et au code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du code monétaire et financier et du code des assurances.

Souscrites auprès de CGPA sous les numéros de Police : GFI 22746 et RCP 22746.

Intermédiation en assurance , telle que régie par les articles L.511-1 et suivants du code des Assurances	Montant de la garantie : 5 257 000 euros par sinistre et par année d'assurance
Intermédiation en opérations de banque et en services de paiement , telle que régie par les articles L.519-1 et suivants du code Monétaire et Financier	Montant de la garantie : 5 257 000 euros par sinistre et par année d'assurance
Démarchage bancaire , telle que régie par les articles L.341-1 et suivants du code Monétaire et Financier	Montant de la garantie : 5 257 000 euros par sinistre et par année d'assurance
Responsabilité civile cyber	Montant de la garantie : 350 000 euros par sinistre et par année d'assurance
Garantie financière : Intermédiaire d'assurance conformément aux articles L.512-7, R.512-15 et A.512-5 et suivants du code des Assurances	Montant de la garantie : 121 000 euros par année d'assurance

3. Partenariats et rémunérations

Notre entreprise, dans le cadre de conventions de partenariats, commercialise des produits et services de partenaires. Elle est rémunérée sous forme de commissions rétrocédées par ses partenaires. Pour autant, Parténa Assurances n'a pas d'incitations financières particulières à proposer un produit plutôt qu'un autre. Aucun lien de nature capitalistique n'existe entre les fournisseurs de produits et Parténa Assurances. Cette notion d'indépendance par rapport aux fournisseurs fait partie de nos valeurs primordiales.

Nous sommes liés à chaque organisme d'assurance par des conventions de partenariats.

Générali IARD, Générali Vie, L'équité, Allianz, Axa, AIG, AVA, Helvetia, Albingia, CMAM, SMA Courtage, QBE, Swisslife, MMA Hors Flotte, MMA Flotte, MM Protection juridique, MS Amlin, Chubb insurance, Tokio Marine, Zephir, CFDP, Centre Fluvial, Xénassur, Groupama, XL Catlin, La réunion aérienne, Malakoff humanis, Metlife, Asaf, April, Eurodommage, Netvox, Solly Azar, Alptis.

4. Nos contrats

Pour connaître l'ensemble des contrats d'assurance que nous proposons, vous pouvez contacter votre conseiller ou consulter notre site internet www.partena.fr

5. RGPD

Les informations recueillies sont enregistrées dans un fichier informatisé (CRM) sécurisé pour :
L'étude des besoins spécifiques de chaque demandeur afin de proposer des contrats adaptés ; L'examen, l'acceptation, le contrôle et la surveillance du risque ; La gestion des contrats de la phase précontractuelle à la résiliation du contrat, l'exécution des garanties des contrats, la gestion des réclamations, les obligations de vigilance des établissements financiers à l'égard de leur clientèle et la gestion du dossier client.

Elles sont conservées pendant 5 ans et sont destinées au responsable du traitement, les sous-traitants et les personnes qui en raison de leurs fonctions sont chargées de traiter les données. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès, d'opposition et de portabilité des données vous concernant et les faire rectifier en contactant : CNIL, 3 Place de Fontenoy, TSA 80715 - 75334 PARIS cedex 07 ou sur le site internet : <https://www.cnil.fr>

Pour toutes demandes de mise à jour, modification ou suppression de vos données vous pouvez adresser un mail à dpo@partena.fr . Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL.

Eric Lucas
Gérant du cabinet
Parténa Assurances

